



Philippe Latombe  
Député de la Vendée

## Communiqué de presse

Paris, le 10 avril 2024

Le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace vient d'être voté à l'Assemblée nationale après un périple législatif compliqué. J'en suis globalement satisfait pour plusieurs raisons ne résultant pas forcément d'une adhésion franche et massive à l'ensemble du texte.

Concernant les articles 7 à 12, cette nouvelle loi contribue très clairement à protéger les données sensibles des Français, notamment leurs données de santé, et je ne peux que m'en réjouir.

Quant aux autres volets de ce texte, certains d'entre eux soulèvent moins mon enthousiasme, soit parce que les mesures pourraient être inefficaces, ce qui est dommageable mais un moindre mal, soit parce qu'elles pourraient porter atteinte aux droits et libertés individuelles, courant ainsi le risque de se faire retoquer par le Conseil constitutionnel, à la lumière de sa jurisprudence établie à l'occasion de la loi dite Avia.

Il se pourrait donc que la version finale corresponde finalement mieux à mes attentes que celle issue de la commission mixte paritaire ! J'envisage d'ailleurs de déposer au Conseil constitutionnel une porte étroite, notamment sur les JONUM, lors du contrôle a priori de cette loi, lequel devrait avoir lieu à l'initiative des parlementaires de l'opposition avant sa promulgation.

**Contact presse : 07 87 99 87 07**